

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 519

3 avril 2007

SOMMAIRE

Aethra International S.A.	24906	Hellas Telecommunications (Luxem-	
Ameta Advice Service S.A.	24873	bourg) II	24883
Artexis International S.A.	24907	High Tide CDO DNS 1 S.A.	24894
Au Poisson d'Or S.à r.l.	24876	High Tide CDO I S.A.	24895
Baffo S.A.	24873	HST Invest AG	24908
Bambo S.A.	24870	IBM Services Financial Sector Luxembourg	
Blancour Property S.A.	24870	S.à r.l.	24878
Blue Clean International Sàrl	24882	International Convertible (Inco) Luxem-	
Boissonot Finance S.A.	24870	bourg S.A.	24882
BPI Holding S.A.	24907	JCU S.A.	24870
CIAT Luxembourg	24894	Karino S.A.	24873
Cirrus Capital S.A.	24881	Kingspan Luxembourg S.à r.l.	24905
Citra S.A.	24900	Kompass Venture Capital S.A.	24874
Cleanoz Luxembourg S.A.	24869	LU.FE. S.A.	24906
Colombier Holdings S.A.	24874	MCT	24892
Courlux (Europe) S.A.	24906	Mediainvest S.A.	24874
Debussy Holding S.A.	24866	Midilux Holdings S.A.	24875
Demar SA	24893	Moro 1 S.à r.l.	24899
EBP s.à r.l.	24868	Neri Holding S.A.	24875
EGO Luxembourg, S. à r.l.	24892	New Border Management S.A.	24869
FFHL (Luxembourg) S.à r.l.	24905	Ninetrees S.A.	24877
Fiberparts S.A.	24912	Noble Real Estate S.A.	24877
Fiduciaire Scheiwen . Nickels & Associés		Percy Holding S.A.	24877
S.à r.l.	24868	Rainbow Strategies S.A.	24905
Fluortech S.A.	24866	Redov S.A.	24910
Four Sixteen Holding S.A.	24902	Restaurant Le Perroquet S.à r.l.	24876
F.P. Invest S.A.	24866	Sidint S.A.	24881
Future Development S.A.	24868	SMP International Sàrl	24875
Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l.		Sorol S.A.	24893
.....	24895	SSCP Coatings	24882
Geovera (Luxembourg II) Holdings S.à r.l.		Stampalux S.A.	24867
.....	24878	Trekking S. à r.l.	24900
HCEPP Luxembourg Poland I S.à r.l.	24903	UDC S.A.	24870
HCI Sicar A.G.	24908	Usina S.à r.l.	24867
Hellas Telecommunications II	24883		

F.P. Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 68.443.

—
EXTRAIT

Avec effet au 19 janvier 2007, la société FIDEI S.à r.l., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, de la Société Anonyme FP INVEST S.A., de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

A la même date, Messieurs Alain Lam, Patrick Moinet et Olivier Dorier ont donné leur démission en tant qu'administrateurs de la société.

En outre, à la date susmentionnée, Monsieur Olivier Liegeois a donné sa démission en tant que commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

FIDEI S.à r.l.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007023456/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09229. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Fluortech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 72.307.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 avril 2006 que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007023458/6312/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09427. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Debussy Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.077.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 11 juillet 2006 à 11.00 heures*

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Frédéric Otto et Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs et de H.R.T REVISION S.à.r.l, en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'année 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007025133/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11035. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Stampalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 61.666.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 avril 2006 que:

- Le siège social de la société est transféré au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007023460/6312/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09426. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Usina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.058.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2007

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue sous seing privé en date du 30 janvier 2007, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

- Sont nommés en tant que gérants de la Société, pour une durée indéterminée:

- Mademoiselle Christine Kesel, Designer diplômée, née le 11 mai 1973 à München, demeurant au 8, Elbinger Strasse, D-81929 München.

- Monsieur Jan Glas, Ingénieur diplômé, né le 16 janvier 1966 à Amsterdam, demeurant au 60, rue de la Montagne, L-7238 Walferdange.

- Monsieur Steve Krack, Promoteur immobilier, né le 8 novembre 1974 à Dudelange, demeurant professionnellement au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

- Suite à des cessions de parts sociales, la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

	Parts sociales
1) Mademoiselle Anne Kieffer, Product Designer, demeurant au 11, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, cent soixante quinze	175
2) Mademoiselle Anouk Wies, Diplômée en arts appliqués, demeurant au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, cent	100
3) AGK S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 107.571, ayant son siège social au 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, cent	100
4) Mademoiselle Christine Kesel, Designer diplômée, demeurant au 8, Elbinger Strasse, D-81929 München, soixante quinze	75
5) Monsieur Jan glas, Ingénieur diplômé, demeurant au 60, rue de la Montagne, L-7238 Walferdange, cinquante	50
Total: cinq cent	500

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

USINA S.à r.l.

F. Georges / A. Wies

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007024442/5710/39.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00387. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070018478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Fiduciaire Scheiwen . Nickels & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 55.475.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
de la société qui s'est tenue à Luxembourg en date du 2 janvier 2007*

L'assemblée décide de transférer le siège social à l'adresse suivante: 126, rue Cents, L-1319 Luxembourg

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE SCHEIWEN . NICKELS & ASSOCIES S.à r.l.

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2007023462/1132/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2007, réf. LSO-CA06723. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

EBP s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 41.868.

—
Le siège social de la société EBP S.à r.l., société à responsabilité limitée, inscrite auprès du Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B. 41.868

a été dénoncé le 15 janvier 2007

par la société MGI FISOGEST S.à r.l. société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 20.114, et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007023471/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07227. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Future Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6312 Beaufort, 14, route d'Eppeldorf.

R.C.S. Luxembourg B 52.214.

—
Par décision de l'Assemblée Générale prise en date du 10 janvier 2007:

- a été nommé administrateurs:

Monsieur Lambertus Gerardus Wijntjes, conseiller, demeurant à 26, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg

La société anonyme de droit luxembourgeois STAR-OFFICE S.A., ayant son siège social à L-1126, 26, rue d'Amsterdam, Luxembourg;

La société anonyme de droit luxembourgeois MANOR HOUSE COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal;

en remplaçant Monsieur Marinus Nicolaas Moerer

- a été nommé administrateur-délégué Monsieur Lambertus Gerardus Wijntjes, prénommé

en remplaçant Monsieur Marinus Nicolaas Moerer

- le siège social est transféré au L-6312 Beaufort, 14, route d'Eppeldorf.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007023476/2773/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00371. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070017720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

New Border Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6312 Beaufort, 14, route d'Eppeldorf.

R.C.S. Luxembourg B 73.035.

Par décision de l'Assemblée Générale prise en date du 10 janvier 2007:

- a été nommé administrateur:

Monsieur Lambertus Gerardus Wijntjes, conseiller, demeurant à 26, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg

La société anonyme de droit luxembourgeois STAR-OFFICE S.A., ayant son siège social à L-1126, 26, rue d'Amsterdam, Luxembourg;

La société anonyme de droit luxembourgeois MANOR HOUSE COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal; en remplaçant Monsieur Stanley de Jong

- a été nommé administrateur-délégué Monsieur Lambertus Gerardus Wijntjes, prénommé en remplaçant Monsieur Stanley de Jong

- le siège social est transféré au L-6312 Beaufort, 14, route d'Eppeldorf.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007023474/2773/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2007, réf. LSO-CB00373. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070017705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Cleanoz Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.724.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 octobre 2006

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Emile Vogt, licencié en sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007023477/550/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06747. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Boissonot Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 85.871.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007023478/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09966. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Blancour Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 122.877.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007023483/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09983. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Bambo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 69.461.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007023491/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09998. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

UDC S.A., Société Anonyme,

(anc. JCU S.A.).

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.
R.C.S. Luxembourg B 113.894.

—
L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JCU S.A., ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes, R.C.S. Luxembourg section B numéro 113.894, constituée suivant acte

reçu le 7 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 821 du 25 avril 2006, page 39397 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Maître Serge Bernard, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 31 (trente et une) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la société en UDC S.A.
2. Modification afférente du premier paragraphe de l'Article 1^{er} des statuts.
3. Echange des trente et une (31) actions de EUR 1.000,- (mille) euros chacune par mille (1.000) actions de EUR 31,- (trente et un) euros chacune.
4. Modification afférente du premier paragraphe de l'article 3 des statuts.
5. Démission de Monsieur John Nordlund de son poste d'administrateur et nomination de Monsieur Denny Ullenius en son remplacement.
6. Divers.

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en UDC S.A.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de UDC S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'échanger les trente et une (31) actions de EUR 1.000,- (mille) euros par mille (1.000) actions de EUR 31,- (trente et un) euros chacune.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur John Nordlund de son poste d'administrateur et lui donne décharge entière et définitive de son mandat à compter de ce jour. L'assemblée décide de nommer en son remplacement pour la même période de nomination: Monsieur Denny Ullenius, administrateur de sociétés, né le 17 septembre 1957 à SE-Haninge, demeurant à SE 136,49 Haninge, Oscarsvägen 25 (Suède).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand six, on the twenty-seventh of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of JCU S.A., a société anonyme, having its registered office at 13, place d'Armes in L-1136 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 113.894, incorporated by deed dated on 7th December 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 821 of 25th April 2006, page 39395; and whose Articles of Association never have been amended.

The meeting is presided by Maître Serge Bernard, Attorney-at-law, residing in Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 31 (thirty one) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of the name of the company into UDC S.A.
2. Subsequent amendment of the first paragraph Article 1 of the statutes.
3. Conversion of the number of shares in order to convert the existing 31 (thirty-one) shares of EUR 1,000.- (thousand) euros into 1,000 (thousand) shares of EUR 31.- (thirty-one) each.
4. Subsequent amendment of Article 3 of the Statutes.
5. Resignation of Mr. John Nordlund as director of the company and appointment of Mr. Denny Ullenius.
6. Miscellaneous.

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to change the name of the company into UDC S.A.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article 1 of the bylaws to read as follows:

«There exists a corporation (société anonyme) under the name of UDC S.A.»

Third resolution

The meeting decides to convert the existing thirty one (31) shares of one thousand euros (EUR 1,000.-) each into one thousand (1,000) shares of thirty-one (31) euros each.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend the first paragraph of article 3 of the bylaws to read as follows:

«The corporate capital is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of one thirty-one Euro (EUR 31.-) each.»

Fifth resolution

The meeting acknowledges the resignation of the director Mr. John Nordlund and decides to nominate for the same period of nomination: Mr. Denny Ullenius, company director, born 17th September 1957 in SE-Haninge, residing in SE 136,49 Haninge, Oscarsvägen 25 (Sweden).

24873

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,500.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Signed: S. Bernard, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 6, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007025341/211/130.

(070018654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Ameta Advice Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 113.668.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007023493/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10005. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Baffo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 109.129.

—
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007023495/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10009. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Karino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 54.482.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007 que Mme Geneviève Blauen-Arendt avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée aux fonctions de Présidente du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007023500/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09250. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Kompass Venture Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 82.477.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue par voie circulaire le 17 novembre 2006 que M. Dario Colombo, Administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au Via Clemente Maraini, 39, CH-6902 Lugano, a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007023503/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09254. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Colombier Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7540 Rollingen, 46, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 30.652.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007023504/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10215. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070016919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Mediainvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 75.627.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 1^{er} décembre 2006 que M. Dario Colombo, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 39, via Clemente Maraini, CH-6900 Lugano, Suisse, a été nommé président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007023505/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09256. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

SMP International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 60.157.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue à 10.30 heures le 29 décembre 2006

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente Assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

- Démission.

Après discussion pleine et entière l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolutions

- L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Donald R. Gant en tant que Gérant avec effet le 29 décembre 2006.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'Assemblée Générale Ordinaire close à 11.00 heures. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007025160/766/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09516. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Midilux Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 6.749.

—
Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire, daté du 11 décembre 2006, que M. Jules Henry Angel Merryweather, administrateur de sociétés, demeurant au 6, chemin sous l'Eglise, 1222 Vesenz, Suisse, a été nommé aux fonctions d'Administrateur et de Président en remplacement de M. David Wollach, démissionnaire, avec effet au 1^{er} décembre 2006. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007023506/521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09260. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Neri Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 42.648.

—
Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 16 janvier 2007 que M. Fernand Heim, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007023507/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09262. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Restaurant Le Perroquet S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Au Poisson d'Or S.à r.l.).

Siège social: L-4994 Schouweiler, 3, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 54.326.

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Avelino Azenha Simoes, commerçant, demeurant à L-4391 Pontpierre, 73, rue de Luxembourg, et
- 2) Madame Maria Isabel De Carvalho Cabral, demeurant à L-5884 Hesperange, 372B, route de Thionville.

Lesquels comparants déclarent être seuls associés de la société à responsabilité limitée AU POISSON D'OR S.à r.l., avec siège social à L-1839 Luxembourg, 23, rue Joseph Junck, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 54.326,

constituée par acte reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 28 mars 1996, publié au Mémorial C du 18 juin 1996, numéro 297.

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société de AU POISSON D'OR S.à r.l. en RESTAURANT LE PERROQUET S.à r.l. et en conséquence de modifier le premier article des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination RESTAURANT LE PERROQUET S.à r.l.».

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-1839 Luxembourg, 23, rue Joseph Junck à L-4994 Schouweiler, 3, rue de l'Eglise et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Dippach.»

Troisième résolution

Les associés décident de supprimer la deuxième phrase de l'article 5 des statuts.

Quatrième résolution

Suite à différentes cessions de parts sociales sous seing privé

- en date du 12 juillet 1996, publiée au Mémorial C numéro 495 du 3 octobre 1996, et

- en date du 28 octobre 2006, publiée au Mémorial C numéro 2301 du 9 décembre 2006,

les associés décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf euros (24,79 EUR) chacune, détenues comme suit:

	Parts sociales
- Monsieur Avelino Azenha Simoes, quatre cent quatre-vingt-quinze	495
- Madame Maria Isabel De Carvalho Cabral, cinq	5
Total: cinq cents	500

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces.»

Cinquième résolution

Les associés décident d'accepter la démission des gérants actuellement en fonction à savoir Monsieur Avelino Azenha Simoes, et Madame Maria Isabel De Carvalho Cabral, préqualifiés.

Les associés nomment, en leur remplacement, gérante unique de la société:

Madame Isabel Figueiredo Loureiro, née à Quiaios (Portugal), le 4 novembre 1961, demeurant à L-4391 Pontpierre, 73, rue de Luxembourg,

avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

24877

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros (950,-EUR).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signés avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Azenha Simoes, M. I. De Carvalho Cabral, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, vol. 156S, fol. 96, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 janvier 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007025246/202/63.

(070018671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Ninetrees S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 1, Cité Bourfeld.

R.C.S. Luxembourg B 88.166.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue par voie circulaire en date du 14 novembre 2006 que M. Ferruccio Ferrari, Administrateur de catégorie B, demeurant au 1, Via Ca Do Rode, I-36100 Vicenza, a été nommé à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007023508/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09264. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Noble Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 63.974.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 15 janvier 2007 que M. Franco N. Croce, avocat, avec adresse professionnelle au 7, rue des Alpes, CH-1201 Genève, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007023509/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09265. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Percy Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 38.495.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 16 janvier 2007 que M. Fernand Heim, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007023511/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09270. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Geovera (Luxembourg II) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 122.358.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 janvier 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007023517/239/12.

(070017686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

IBM Services Financial Sector Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.500.000,00.

Siège social: L-5880 Hespérange, 1, Ceinture Um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 98.800.

L'an deux mille six, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de IBM SERVICES FINANCIAL SECTOR LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, Ceinture Um Schlass à L-5880 Hespérange, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.800 (la Société). La Société a été constituée le 9 janvier 2004 en vertu d'un acte du notaire instrumentant, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil de Sociétés et Association, C - n° 287 du 11 mars 2004.

A comparu, en sa qualité d'associé unique de la Société, IBM HOLDINGS B.V., une société privée à responsabilité limitée (besloten vennootschap) de droit néerlandais, ayant son siège social à Johan Huizingalaan 765, 1066 VH Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre du Commerce d'Amsterdam sous le numéro 24297369 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Marcel Origer, ingénieur diplômé, résidant professionnellement à Hespérange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 novembre 2006.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient l'ensemble des 15.000 (quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société qui est fixé à EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros);

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) représenté par 15.000 (quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, à un montant de EUR 4.000.000,- (quatre millions d'euros) représenté par 40.000 (quarante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cents euros) chacune, par voie d'émission de 25.000 (vingt-cinq mille) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

3. Souscription et libération de l'augmentation du capital social de la Société mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification consécutive de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter l'augmentation du capital social de la Société mentionnée sous les points 2. et 3. ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y inscrire les modifications qui précèdent, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout Avocat à la Cour, Avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder individuellement sous leur seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission des nouvelles parts sociales de la Société dans le registre des parts sociales de la Société et de signer ledit registre.

6. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Associé Unique, se considérant dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance, renonce aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) pour porter le capital social de son montant actuel de EUR 1.500.000,- (un million cinq cent mille euros) représenté par 15.000 (quinze mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, à un montant de EUR 4.000.000,- (quatre millions d'euros) représenté par 40.000 (quarante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cents euros) chacune, par voie d'émission de 25.000 (vingt-cinq mille) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'acter la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital décidée sous la deuxième résolution ci-dessus comme suit:

Souscription - Libération

IBM HOLDINGS B.V., susmentionnée, déclare (i) souscrire toutes les 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales de la Société nouvellement émises d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune et (ii) les libérer entièrement au moyen d'un apport en espèces consistant en un paiement d'un montant total de EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) à affecter au compte capital social de la Société.

Le montant de EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, preuve de quoi a été rapportée au notaire instrumentant qui reconnaît la disponibilité des fonds ainsi payés.

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus IBM HOLDINGS B.V., susmentionnée, détient donc toutes les 40.000 (quarante mille) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social est fixé à quatre millions d'euros (EUR 4.000.000,-), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y inscrire les modifications qui précèdent, et confère pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout Avocat à la Cour, Avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder individuellement sous leur seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription de l'émission des nouvelles parts sociales de la Société dans le registre des parts sociales de la Société et de signer ledit registre.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en conséquence de la présente augmentation de capital est estimé approximativement à EUR 30.000,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en français, suivi d'une version anglaise; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Follows the English translation of the preceding text:

In the year two thousand and six, on the twenty-third day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of IBM SERVICES FINANCIAL SECTOR LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with its registered office at 1, Ceinture Um Schlass, L-5880 Hespérange, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 98.800 (the Company). The Company was incorporated on 9 January 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - n° 287 of 11 March 2004.

There appeared, in its capacity as sole shareholder of the Company, IBM HOLDINGS B.V., a limited liability company (besloten vennootschap) incorporated under the laws of the Netherlands, with its registered office at Johan Huizingalaan 765, 1066 VH Amsterdam, the Netherlands, registered with the Amsterdam Trade Register under the number 24297369 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr. Marcel Origer, ingénieur diplômé, professionally residing in Hespérange, by virtue of a power of attorney under private seal given on 20 November 2006.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder owns all the 15,000 (fifteen thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company which is set at EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand euro);

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,500,000.- (two million five hundred thousand euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand euro), represented by 15,000 (fifteen thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each, to an amount of EUR 4,000,000.- (four million euro), represented by 40,000 (forty thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each, by way of the issue of 25,000 (twenty-five thousand) new shares of the Company with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each.

3. Subscription and payment of the share capital increase of the Company specified under item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase of the Company specified under items 2. and 3. above.

5. Amendment to the share register of the Company in order to register the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to individually under their sole signature register on behalf of the Company the issue of new shares of the Company in the share register of the Company and to sign said register.

6. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder, considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance, waives the convening notices.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 2,500,000.- (two million five hundred thousand euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 1,500,000.- (one million five hundred thousand euro), represented by 15,000 (fifteen thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each, to an amount of EUR 4,000,000.- (four million euro), represented by 40,000 (forty thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each, by way of the issue of 25,000 (twenty five thousand) new shares of the Company with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to record the subscription and full payment of the share capital increase resolved under the second resolution above as follows:

Subscription - Payment

IBM HOLDINGS B.V., prenamed, declares (i) to subscribe all the newly issued 25,000 (twenty-five thousand) shares of the Company with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in cash consisting of a payment in an aggregate amount of EUR 2,500,000.- (two million five hundred thousand euro) to be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of EUR 2,500,000.- (two million five hundred thousand euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who acknowledges the availability of the funds so paid.

Further to the above share capital increase IBM HOLDINGS B.V., prenamed, owns therefore all the 40,000 (forty thousand) shares of the Company with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euro) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Articles in order to reflect the above capital increase so that it shall henceforth read as follows:

«5.1 The Company's corporate capital is fixed at four million euro (EUR 4,000,000.-) represented by forty thousand (40,000) shares in registered form with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to individually under their sole signature register on behalf of the Company the issue of new shares of the Company in the share register of the Company and to sign said register.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present share capital increase is estimated to be approximately EUR 30,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Hespérange, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Signé: M. Origer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 novembre 2006, vol. 438, fol. 100, case 5. — Reçu 25.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007025259/242/178.

(070019176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Cirrus Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 88.641.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 janvier 2007 à Luxembourg

Suite à la démission de Monsieur Frédéric Bonnevey en date du 15 janvier 2007 de son poste d'Administrateur de la société CIRRUS CAPITAL S.A., le conseil d'Administration décide de ne pas le remplacer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

CIRRUS CAPITAL S.A

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007023555/780/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10810. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Sidint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 104.154.

RECTIFICATIF

Dans le constat de scission de FINANCIERE D'ENTREPRISES S.A. en FdE S.A. et SIDINT S.A. passé devant notaire le 21 septembre 2004 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 110 du 7 février 2005, il fallait lire dans la 7^{ème} résolution, au point 3. de la rubrique «administrateurs», Monsieur Marc Schmit au lieu de Schmid.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007023639/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09276. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Blue Clean International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 123.289.

—
RECTIFICATIF

Il s'est avéré qu'une erreur matérielle de dactylographie s'est glissée en fin de l'acte de constitution de la société à responsabilité BLUE CLEAN INTERNATIONAL avec siège social à Luxembourg, 20, avenue Monterey, L-2163, R.C.S. Luxembourg B 123.289 par-devant le notaire soussigné le 20 décembre 2006 sous le numéro 23.305 son répertoire.

L'acte de constitution étant rédigé en langue française uniquement, il y a lieu de supprimer la déclaration suivante:

«Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 janvier 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007024596/202/22.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08924. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

SSCP Coatings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.097.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007024146/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10537. - Reçu 108 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

International Convertible (Inco) Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 113.368.

—
Le bilan des comptes de dissolution au 24 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Pour INTERNATIONAL CONVERTIBLE (INCO) LUXEMBOURG S.A.
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007024164/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08803. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Hellas Telecommunications (Luxembourg) II, Société en Commandite par Actions,

(anc. Hellas Telecommunications II).

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 93.039.

In the year two thousand and six, on the eighteenth of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) HELLAS TELECOMMUNICATIONS I, a société à responsabilité limitée incorporated under the Laws of Luxembourg with a share capital of EUR 1,576,900.-, registered with the Luxembourg Companies and Trade Register under section B 107.372, and having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

here represented by Mr. Benoit Duvieusart, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Luxembourg on December 15 2006,

and

2) HELLAS TELECOMMUNICATIONS, a société à responsabilité limitée incorporated under the Laws of Luxembourg with a share capital of EUR 1,576,900.-, registered with the Luxembourg Companies and Trade Register under section B 107.292, and having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

here represented by Mr Benoit Duvieusart, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Luxembourg on December 15, 2006,

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith, and

The appearing parties being all the shareholders and representing the entire share capital of HELLAS TELECOMMUNICATIONS II, a société à responsabilité limitée incorporated under the Laws of Luxembourg with a share capital of EUR 1,576,900.-, registered with the Luxembourg Companies and Trade Register under section B 93039, and having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the notary M^e Jacques Delvaux, residing in Luxembourg, on March 6, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 13, 2003, n^o 516. The articles of association have been amended on several occasion and for the last time by a deed of the undersigned notary, on January 30, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 3, 2006, n^o 864,

have take the following unanimous resolutions, and requested the notary to state:

First resolution

The shareholders resolve to change the denomination of the Company from HELLAS TELECOMMUNICATIONS II to HELLAS TELECOMMUNICATIONS (LUXEMBOURG) II.

Second resolution

The shareholders resolve to accept the resignation of the current manager(s) and by special vote to grant discharge to the said manager(s) for his/their mandate up to this date.

Third resolution

The shareholders resolve to change the corporate form of the Company from a société à responsabilité limitée into a société en commandite par actions, to appoint HELLAS TELECOMMUNICATIONS, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée incorporated under the Laws of Luxembourg with a share capital of EUR 1,576,900.-, registered with the Luxembourg Companies and Trade Register under section B 107.292, and having its register with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg as General partner and sole manager of the Company, and to restate the articles of association accordingly.

For the purpose of such change of corporate form of the Company into a société en commandite par actions, the shareholders have instructed an external auditor (réviseur d'entreprises), the company ERNST & YOUNG S.A., with registered office in 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, to establish a valuation report of the assets and liabilities of the Company as requested under articles 26-1, 31-1 and 103 of the law on commercial companies dated 10th August

1915, as amended. After having taken knowledge of the content of such report, the Company's shareholders agree to it and produce an original of the said report to the notary which, after signature *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The conclusion of said report, dated December 18, 2006, is the following:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net value of the assets and liabilities of HELLAS TELECOMMUNICATIONS II does not correspond at least to the shareholders' equity of the Company (EUR 2,875,862.68) and hence, its subscribed capital of EUR 1,576,900.- represented by 15,769 shares with a nominal value of EUR 100.- each, its retained earnings of EUR (434,915.90) and the result for the period of EUR 1,733,878.58.»

Fourth resolution

In accordance with the resolutions taken herein, the shareholders resolve that the articles of association of the Company will henceforth read as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

« **Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of existing or newly issued shares in the future, a company in the form of a *société en commandite par actions* (partnership limited by shares) (the Company).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and, subject to the applicable law provisions, issue financial or other kind of instruments and securities (to be or not publicly traded subject to the compliance with the present articles of association and applicable law). The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues securities and other financial or other instruments in whatever form to its direct and indirect subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may further guarantee, grant loans or securities in favor of third parties to secure the obligations of its direct and indirect subsidiaries, affiliated companies or any other related company or otherwise assist the companies in which the Company holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes, within the limits foreseen by law.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 4. The Company will have the denomination of HELLAS TELECOMMUNICATIONS (LUXEMBOURG) II.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent, which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 6. The Company's general partner(s) is/are liable for all liabilities which cannot be paid out of the Company's assets. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the general partner), shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

B. Share capital - Shares

Art. 7. The Company has a share capital of one million five hundred and seventy six thousand nine hundred euros (EUR 1,576,900.-) divided into fifteen thousand seven hundred sixty nine (15,769) shares. All the shares are issued without specific nominal value.

The Company may redeem its own shares pursuant to the conditions and within the limits set forth by article 49-2 of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Companies Act), or any other applicable law provision.

Art. 8. All shares of the Company are and will remain in registered form.

A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. The register will contain the precise designation of each shareholder, the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shares by means of a written notification to the Company.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares constitutes evidence of the ownership over such registered shares.

Any share certificates of these recordings, to the extent issued, shall be signed by the Manager.

The Manager may accept and enter in the register of shares a transfer of shares on the basis of any appropriate document(s) establishing such transfer between the transferor and the transferee.

The Company recognizes only one single owner per share. In case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of such share(s) will have to appoint one single attorney to represent such share(s) in relation towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such share(s) until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

C. Management

Art. 9. The Company shall be managed by HELLAS TELECOMMUNICATIONS in its capacity as general partner and sole manager of the Company (the Manager). The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that the Supervisory Board (as defined below) as provided for in Article 13 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

For the avoidance of any doubt, any such successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Art. 10. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

Art. 11. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature (s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager for specific transactions.

Art. 12. The Manager may distribute interim dividends in accordance with the terms and conditions set forth by the Companies Act or any applicable law provision.

D. Supervision

Art. 13. The business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the Supervisory Board), comprising at least three (3) members, who need not to be shareholders. For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor.

The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of association, exceed the powers of the Manager.

The members of the Supervisory Board shall be elected by a shareholders resolution, taken in accordance with the present articles of association, for a period not exceeding six (6) years. Such members may be removed at any time, with or without cause and/or may be re-elected at the term of their office. The Supervisory Board may elect among its members a chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any of two of its members so request.

A notice in writing by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least forty eight (48) hours prior to the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be

mentioned in the notice. This notice may be waived in case of assent of each member of the Supervisory Board in writing by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Supervisory Board.

No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Supervisory Board may deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman or by any two members.

The Supervisory Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

E. General meeting of shareholders

Art. 15. The general meeting of shareholders shall represent the entire body of the Company's shareholders. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager in advance.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. It shall also be convened by the Manager upon request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital.

Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of Shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

The annual general meeting shall be held on the third Wednesday of the month of May at 2.30 p.m. at the Company's registered office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and majority provided by law shall govern the conduct of the meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing by telegram, telex, facsimile or by any other means of communication. The Manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

F. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 16. The financial year of the Company shall commence on 1 January and end on 31 December.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten per cent (10%) of the share capital.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

G. Amendments to the articles of associations

Art. 18. Subject to the prior approval of the Manager, these articles of association may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Companies Act unless otherwise provided within these articles of association.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 19. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders. The liquidators shall be appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution which shall determine their powers and their compensation.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

I. Final dispositions - Applicable law

Art. 20. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Companies Act.»

Additional resolution

Immediately after the change of corporate form of the Company, the shareholders have resolved that the following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a period ending at the annual general meeting approving the accounts as of 31 December 2009:

- Catherine Koch, born on 12 February 1965 in Sarreguemines, France, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

- Marie-Catherine Brunner, born on 23 September 1977 in Sarrebourg, France, with professional address au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

- Alain Peigneux, born on 27 February 1968 in Huy, Belgique, with professional address au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing proxyholder and in case of divergence between the English and the French text, The English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder appearing signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) HELLAS TELECOMMUNICATIONS I, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois avec un capital social de EUR 1.576.000,-, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.372 et ayant son siège social 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg,

ici représentée par Mr Benoît Duvieusart, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 15 décembre 2006,

et

2) HELLAS TELECOMMUNICATIONS, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois avec un capital social de EUR 1.576.000,-, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.292 et ayant son siège social 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg,

ici représentée par Mr Benoit Duvieusart, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 15 décembre 2006.

Lesquelles procurations signées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes, qui sont les seules associées de HELLAS TELECOMMUNICATIONS II, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois avec un capital social de EUR 1.576.000,-, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.039 et ayant son siège social 8-10, rue Mathias Hardt

L-1717 Luxembourg (la «Société») constituée suivant acte de M^e Jacques Delvaux, notaire à Luxembourg, en date du 6 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 mai 2003, n^o 516. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 30 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 mai 2006, n^o 864,

ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité, et requis le notaire d'acter:

Première résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la Société de HELLAS TELECOMMUNICATIONS II en HELLAS TELECOMMUNICATIONS (LUXEMBOURG) II.

Seconde résolution

Les associés décident d'accepter la démission du/des gérant(s) actuel(s) et par vote spécial lui/leurs accordent décharge pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Les associés décident par ailleurs de changer la forme sociale de la Société d'une société à responsabilité limitée en une société en commandite par actions, de nommer HELLAS TELECOMMUNICATIONS, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois avec un capital social de EUR 1.576.000,-, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.292 et ayant son siège social 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg en tant que associé commandité et gérant de la Société, et de modifier les statuts en conséquence.

En vue de la transformation de la Société en une société en commandite par actions, les associés ont chargé un réviseur d'entreprises, la société ERNST & YOUNG S.A., établie au 7, Parc d'Activité Syrdall, à L-5365 Munsbach, d'établir un rapport tel que requis en accord avec les articles 26-1, 31-1 et 103 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée. Après avoir pris connaissance du contenu du rapport, les associés de la Société y consentent et remettent un original de ce rapport au notaire instrumentant, lequel, après signature ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le rapport, daté du 18 décembre 2006, conclut comme suit:

«Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net value of the assets and liabilities of HELLAS TELECOMMUNICATIONS II does not correspond at least to the shareholders' equity of the Company (EUR 2,875,862.68) and hence, its subscribed capital of EUR 1,576,900 represented by 15,769 shares with a nominal value of EUR 100 each, its retained earnings of EUR (434,915.90) and the result for the period of EUR 1,733,878.58.»

Quatrième résolution

En accord avec les résolutions prises ci-avant, l'associé décide que les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

« **Art. 1^{er}**. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société en commandite par actions (la Société).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra détenir des participations dans des associations.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et, sous réserve des dispositions légales applicables, émettre des valeurs mobilières et instruments de nature financière ou autre (soit au public soit non, sujet à la satisfaction des présents statuts et des lois applicables). La Société pourra prêter des fonds, y compris des fonds empruntés et/ou provenant de l'émission de valeurs mobilières ou autres instruments de nature financière ou autre sous quelque forme que ce soit à ses filiales directes ou indirectes, ou à des sociétés associées ou autres, dans les limites légales.

La Société pourra émettre des garanties, accorder des prêts ou sûretés en faveur de parties tierces pour assurer les obligations et engagements de ses filiales directes ou indirectes, de sociétés associées ou toute autre société ou autrement assister les sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société pourra par ailleurs gager, transférer, grever ou autrement créer une sûreté sur partie ou tous ses biens.

En général, la Société pourra accorder toute assistance, de nature financière ou autre, à des sociétés associées de même qu'à toute société qui a ou se propose d'investir dans une société associée ou faisant partie du même groupe et en toute autre entité dans laquelle la Société est intéressée, de prendre des mesures de contrôle ou de surveillance et

d'accomplir toute opération qu'elle considère être nécessaire dans l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière, de même que toute opération immobilière ou mobilière, qu'elle estime nécessaire ou simplement utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 4. La Société prend la dénomination de HELLAS TELECOMMUNICATIONS (LUXEMBOURG) II.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

La Société peut établir des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 6. L'associé commandité de la Société est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les autres associés (pour éviter tout doute, n'incluant pas l'associé commandité), s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 7. La Société a un capital de un million cinq cent soixante seize mille neuf cent euros (EUR 1.576.900,-) représenté par quinze mille sept cent soixante huit (15.769) actions. Toutes les actions émises sont dépourvues de valeur nominale.

La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) ou toute autre disposition légale applicable, racheter ses propres actions.

Art. 8. Toutes les actions sont et resteront sous forme nominative.

Un registre des actions sera maintenu au siège social de la Société, où il pourra être inspecté par quelconque actionnaire. Le registre contiendra une désignation précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions détenues, l'indication des paiements effectués, ainsi que les transferts d'actions et les dates de ces transferts.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions par le biais d'une communication écrite à la Société.

L'inscription de du nom de l'actionnaire dans le registre des actions établit la preuve de son droit de propriété sur l'action nominative.

Tous les certificats d'actions constatant ces inscriptions au registre, dans la mesure où ils existent, seront signés par le Gérant.

Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des actions un transfert d'actions sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit de propriété sur pareille action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à pareille action jusqu'au moment où une seule personne a été désignée comme propriétaire unique de l'action à l'égard de la Société.

C. Gérance

Art. 9. La Société sera administrée par HELLAS TELECOMMUNICATIONS (le Gérant). Les autres actionnaires ne participeront pas ni n'interviendront autrement dans la gérance de la Société.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) suivant l'article 13 nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Pour éviter toute confusion, une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 10. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes nécessaires ou simplement utiles pour l'accomplissement de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la(les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Art. 12. Le Gérant peut distribuer des acomptes sur dividendes en se conformant aux dispositions et conditions prévues par la Loi sur les Sociétés ou quelconques disposition légale applicable.

D. Surveillance

Art. 13. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le Conseil de Surveillance) composé d'au moins trois (3) membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. Dans le cadre de ses devoirs de surveillance, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par les actionnaires, en accord avec les présents statuts, pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, et/ou réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire parmi ses membres un président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être tenue sur demande d'au moins deux de ses membres.

Une notification écrite par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins quarante huit (48) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation écrite par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir de convocation spéciale pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autres moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit par télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Le Conseil de Surveillance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un écrit par télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

E. Décisions des actionnaires

Art. 15. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a le pouvoir pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est préalablement approuvée par le Gérant.

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Elles sont aussi convoquées par le Gérant, sur demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10 %) du capital social de la société peuvent demander l'ajout d'une ou de plusieurs questions à l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires. Cette demande devra être adressée au siège social de la société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois de mai à 14.30 heures, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et conditions de majorité requis par la loi régleront la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Le Gérant peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires. Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

F. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cents (10%) du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

G. Modifications des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation préalable du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

H. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, procéderont à la liquidation. Les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera partagé entre les actionnaires en proportion des actions détenues dans la Société.

I. Dispositions finales et loi applicable

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.»

Dispositions transitoires

Le premier exercice social se terminera le 31 décembre 2006.

Résolution additionnelle

Aussitôt après le changement de forme sociale, les actionnaires ont décidé de nommer les personnes suivantes en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- Catherine Koch, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

- Marie-Catherine Brunner, née le 23 septembre 1977 à Sarrebourg, France, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

- Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait seul foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: B. Duvieusart, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 24, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007024270/230/502.

(070018560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

EGO Luxembourg, S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MCT).

Siège social: L-8077 Bertrange, 246, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 70.680.

L'an deux mille six, le quatre avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MCT, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve, R.C.S. Luxembourg section B numéro 70.680, constituée suivant acte reçu le 11 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 727 du 30 septembre 1999.

A cette fin, ont comparu:

- 1) Monsieur Giuseppe Moschella, propriétaire de cinquante parts sociales.
- 2) Monsieur Luigi Calvetti, propriétaire de cinquante parts sociales.

Tous deux ici représentés par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg en vertu de deux procurations qui resteront ci-annexées.

Les cent parts sociales (100), sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de la société de Luxembourg au 246, rue de Luxembourg L-8077 Bertrange
- 2.- Modification du nom en EGO LUXEMBOURG, S.à r.l.
- 3.- Modification afférente des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité, avec prise d'effet au 20 mars 2006:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg au 246, rue de Luxembourg L-8077 Bertrange.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en EGO LUXEMBOURG, S.à r.l.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 3 et 4 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 3. La société existe sous la dénomination EGO LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Mersch, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 avril 2006, vol. 436, fol. 36, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 juin 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007024300/242/49.

(070018558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Demar SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 81.067.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 25 janvier 2007

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

- M. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
- M. Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- M. Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Mme Sandrine Cecala, employée privée, demeurant professionnellement L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, administrateur.

Commissaire aux comptes:

- ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007024600/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10231. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Sorol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 72.441.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 21 décembre 2006 à 10 heures

Sont renommés Administrateurs:

- M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;
- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;
- M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2007024603/536/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03842. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

CIAT Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5650 Mondorf-les-Bains, 2, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 98.647.

EXTRAIT

Le Conseil d'administration de la société COMPAGNIE INDUSTRIELLE D'APPLICATIONS THERMIQUES - C.I.A.T., société anonyme de droit français dont CIAT Luxembourg est la succursale luxembourgeoise a pris note, lors de sa réunion du 20 avril 2006, de la démission de Monsieur Jean-Pierre Picolet de ses fonctions de Gérant de l'établissement CIAT situé au Luxembourg et a nommé pour le remplacer Monsieur Dominique Gelis.

- Monsieur Dominique Gelis, Gérant, 16, rue des Sayettes, F-28700 Corenc, France.

Monsieur Gelis jouit des mêmes pouvoirs et prérogatives dont disposait son prédécesseur telles que déterminées lors du Conseil d'administration du 20 novembre 2003 à savoir co-signature obligatoire sauf pour tous les actes de la gestion journalière et l'exécution des affaires de la succursale, à cet effet, passer et signer tous actes et pièces, tous contrats, les résilier, effectuer tous règlements et généralement tout ce qui est nécessaire et utile sous sa seule signature.

Luxembourg, le 24 janvier 2007.

Pour CIAT LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2007024615/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09710. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

High Tide CDO DNS 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 95.148.

*Extrait des minutes de l'assemblée générale annuelle des actionnaires
tenue au siège social de la société le 29 décembre 2006 à 10.15 heures*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs ainsi que le mandat du commissaire aux comptes et du réviseur d'entreprises de la société avec effet à partir du 19 mai 2004 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Le conseil d'administration se composant de la façon suivante:

- Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg;
- Federigo Cannizzaro di Belmontino, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg;
- Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes étant:

- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, avec siège social au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg.

Le réviseur d'entreprises étant:

- DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

A Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007024605/536/28.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03851. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

High Tide CDO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 92.938.

—
*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires
tenue au siège social de la société le 29 décembre 2006 à 9.00 heures*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs ainsi que le mandat du commissaire aux comptes et du réviseur d'entreprises de la société avec effet à partir du 19 mai 2004 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Le conseil d'administration se composant de la façon suivante:

- Alexis Kamarowsky, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg;
- Federigo Cannizzaro di Belmontino, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg;
- Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes étant:

- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, avec siège social au 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg.

Le réviseur d'entreprises étant:

- DELOITTE S.A., avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

A Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007024610/536/28.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03846. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Genpact Global Holdings SICAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 201.217.652,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.548.

—
In the year two thousand six, on the twelfth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR S.à r.l., a Luxembourg investment company in risk capital in the form of a private limited liability company (société d'investissement en capital à risque sous forme de société à responsabilité limitée), with its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.548 (the Company). The Company has been incorporated on 6 December 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 164 of 23 February 2005. The articles of association of the Company have been amended several times as and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 30 November 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1) GENPACT GLOBAL (LUX), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 104.547,

hereby represented by Mr. Philippe Thiebaud, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 6 December 2006.

2) GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), a corporation organised under the laws of Mauritius and having its registered office at Edith Cavell Street, Port Louis, Mauritius,

hereby represented by Mr. Philippe Thiebaud, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 December 2006.

3) WIH HOLDINGS, a private company limited by shares organised under the laws of Mauritius and having its registered office at c/o ANAND S. PATHAK P&A LAW OFFICES, 1st Floor, Dr. Gopal Das Bhavan, 28 Barakhamba Road, New Delhi, 110 001 India,

hereby represented by Mr. Philippe Thiebaud, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 December 2006.

4) BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. (LUXEMBOURG) S.A., a credit institution organised as a public limited company, with registered office 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 44.365,

hereby represented by Mr. Philippe Thiebaud, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 December 2006.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 3,078,270 series A preferred shares, 3,018,270 series B preferred shares, and 394,586 common shares, having a par value of USD 31.- each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Waiver of the rights of shareholders under article 8 last paragraph of the articles of association of the Company in relation to the redemption of the Redeemed Shares (as defined below);

3. Approval of the redemption of 402 shares of Series A Preferred Stock and 402 shares of Series B Preferred Stock held by GENPACT GLOBAL (LUX) (the Redeemed Shares) for an amount of USD 129,922.38;

4. Cancellation of the Redeemed Shares;

5. Creation of a reserve in the amount of USD 24,924.- which can only be distributed to the shareholders via the procedure of the reduction of the subscribed capital;

6. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

Each shareholder resolves to unconditionally waive its rights under article 8, last paragraph, of the articles of incorporation of the Company (the Articles) pursuant to which «However, the shares of Preferred Stock shall not be redeemed or be subject to redemption, whether at the option of the Company or any holder thereof, or otherwise.», for the purposes of the share redemption referred to in the following resolution, and subsequently to waive any rights it may have to challenge the validity of such share redemption on the basis of a breach of article 8, last paragraph of the Articles.

Third resolution

The Meeting acknowledges that the board of directors of the Company (the Board) approved the redemption of 402 (four hundred and two) shares of Series A Preferred Stock and 402 (four hundred and two) shares of Series B Preferred Stock of the Company held by GENPACT GLOBAL (LUX) for an aggregate amount of USD 129,922.38 (one hundred and twenty-nine thousand nine hundred and twenty-two point thirty-eight United States Dollars), subject to the approval of the Meeting, a redemption notice having been sent by the Company to GENPACT GLOBAL (LUX) to that effect.

The Meeting notes that the Board has confirmed, by letter dated 5 December 2006 that the Company has sufficient distributable reserves to proceed to the redemption.

In the light of the foregoing, the Meeting, therefore, resolves to approve the redemption of 402 (four hundred and two) shares of Series A Preferred Stock and 402 (four hundred and two) shares of Series B preferred Stock of the Company held by GENPACT GLOBAL (LUX) for the amount of USD 129,922.38 (one hundred and twenty-nine thousand nine hundred and twenty-two point thirty-eight United States Dollars) with effect as of the date hereof.

Fourth resolution

The meeting, in the light of what has been set out above, resolves hereby to cancel the redeemed shares. Subsequently, the subscribed capital is reduced by an amount of USD 24,924.- (twenty-four thousand nine hundred and twenty-four United States Dollars) and is brought from its present amount of USD 201,224,906.- (two hundred and one million two hundred and twenty-four thousand nine hundred and six United States Dollars) to 201,199,982.- (two hundred and one million one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and eighty-two United States Dollars) represented by 3,077,868 (three million seventy-seven thousand eight hundred and sixty-eight) Series A Preferred Stock, by 3,017,868 (three million seventeen thousand eight hundred and sixty-eight) Series B Preferred Stock, by 394,586 (three hundred ninety-four thousand five hundred and eighty-six) Common Stock, each with a nominal par value of USD 31.- (thirty-one United States Dollars).

The first paragraph of article 4 of the Articles shall henceforth read as follows:

«The Company's subscribed capital is set at USD 201,199,982.- (two hundred and one million one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and eighty-two United States Dollars) divided into 3,077,868 (three million seventy-seven thousand eight hundred and sixty-eight) series A preferred shares designated as Series A Preferred Stock, by 3,017,868 (three million seventeen thousand eight hundred and sixty-eight) series B preferred shares designated as Series B Preferred Stock (together with the Series A Preferred Stock, the Preferred Stock), by 394,586 (three hundred ninety-four thousand five hundred and eighty-six) common shares (the Common Stock) (together the Shares or the Stock), each with a nominal par value of USD 31.- (thirty-one United States Dollars) (the Share Capital).»

Fifth resolution

In view of the foregoing resolutions, the Meeting hereby creates a reserve in the amount of USD 24,924.- (twenty-four thousand nine hundred and twenty-four United States Dollars) which can only be distributed to the shareholders via the procedure of the reduction of the subscribed capital.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the redemption and the cancellation of the shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le douzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de GENPACT GLOBAL HOLDINGS SICAR S.à r.l., une société d'investissement en capital à risque de droit luxembourgeois sous forme de société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 104.548 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 6 décembre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 164 du 23 février 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné en date du 30 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1) GENPACT GLOBAL (LUX), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.547,

représentée par M. Philippe Thiebaud, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 décembre 2006.

2) GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS), une société régie par le droit de Maurice, ayant son siège social à Edith Cavell Street, à Port Louis, à Maurice,

représentée par M. Philippe Thiebaud, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 décembre 2006.

3) WIH HOLDINGS, une société régie par le droit de Maurice, ayant son siège social au c/o ANAND S. PATHAK P&A LAW OFFICES, 1st Floor, Dr. Gopal Das Bhavan, 28 Barakhamba Road, à New Delhi 110 001 en Inde,

représentée par M. Philippe Thiebaud, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 décembre 2006.

4) BANK SAL. OPPENHEIM JR. & CIE (LUXEMBOURG) S.A., une institution de crédit sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.365,

représentée par M. Philippe Thiebaud, juriste résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 décembre 2006.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties, représentées selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acte ce qui suit:

I. que 3.078.270 parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.018.270 parts sociales préférentielles de catégorie B, et 394.352 parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de USD 31,- chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée de la Société, laquelle peut par conséquent être considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour mentionnés ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Renonciation aux droits résultant de l'article 8 dernier paragraphe des statuts de la Société quant au rachat des Parts Sociales Rachetées (comme définies ci-après);
3. Approbation du rachat de 402 parts sociales préférentielles de catégorie A et de 402 parts sociales préférentielles de catégorie B détenues par GENPACT GLOBAL (LUX) (les Parts Sociales Rachetées);
4. Annulation des Parts Sociales Rachetées;
5. Création d'une réserve d'un montant de USD 24.924,- lequel ne peut être distribué aux actionnaires que par voie de la procédure concernant la réduction du capital social; et
6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

Chaque associé de la Société décide, aux fins du rachat des parts sociales, de renoncer irrévocablement à ses droits en vertu de l'article 8, dernier paragraphe, des statuts de la Société (les Statuts), en vertu duquel «les Parts Sociales Préférentielles ne sont pas rachetées ou soumises au rachat, que ce soit par décision de la Société, de tout détenteur de Parts Sociales Préférentielles ou autrement» et, par la suite, de renoncer à tous les droits qu'ils pourraient avoir de critiquer la validité du rachat des parts sociales, sur la base d'une violation de l'article 8, dernier paragraphe, des Statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée reconnaît que le conseil d'administration de la Société (le Conseil) a approuvé le rachat de 402 (quatre cent deux) parts sociales préférentielles de catégorie A et de 402 (quatre cent deux) parts sociales préférentielles de catégorie B, toutes détenues par GENPACT GLOBAL (LUX), pour un montant total de USD 129.922,38 (cent vingt-neuf mille neuf cent vingt-deux virgule trente-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique), sous la condition de l'approbation par l'Assemblée, une notice de rachat ayant été envoyée par la Société à GENPACT GLOBAL (LUX) à cette fin.

L'Assemblée note que le Conseil a confirmé, par lettre datée du 5 décembre 2006, que la Société dispose de suffisantes réserves distribuables pour procéder au rachat.

Ainsi, compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée décide d'approuver le rachat de 402 (quatre cent deux) parts sociales préférentielles de catégorie A et de 402 (quatre cent deux) parts sociales préférentielles de catégorie B, toutes détenues par GENPACT GLOBAL (LUX), pour un montant total de USD 129.922,38 (cent vingt-neuf mille neuf cent vingt-deux virgule trente-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, au vu de ce qui précède, d'annuler les parts sociales rachetées. Ensuite, le capital souscrit est réduit d'un montant de USD 24.924,- (vingt-quatre mille neuf cent vingt-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique) et donc le capital actuel d'un montant de USD 201.224.906,- (deux cent un millions deux cent vingt-quatre mille neuf cent six Dollars des Etats-Unis d'Amérique) est réduit à USD 201.199.982,- (deux cent un millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) divisé en 3.077.868 (trois millions soixante-dix-sept mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de catégorie A, 3.017.868 (trois millions dix-sept mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de catégorie B et 394.586 (trois cent quatre-vingt quatorze mille cinq cent quatre-vingt-six) parts sociales ordinaires, dont chacune des parts sociales a une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts se lira dorénavant comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 201.199.982,- (deux cent un millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-deux Dollars des Etats-Unis d'Amérique) divisés en 3.077.868 (trois millions soixante-dix-sept mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de catégorie A, désignés Parts Sociales Préférentielles de Catégorie A, 3.017.868 (trois millions dix-sept mille huit cent soixante-huit) parts sociales préférentielles de Catégorie B, désignés Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, et 394.586 (trois cent quatre-vingt quatorze mille cinq cent quatre-vingt-six) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) (ensemble les Parts Sociales), ayant une valeur nominale de USD 31,- (trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune (le Capital Social).»

Cinquième résolution

Compte tenu des résolutions précédentes, l'Assemblée crée, par la présente, une réserve d'un montant de USD 24.924,- (vingt-quatre mille neuf cent vingt-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique), laquelle ne peut être distribuée aux actionnaires que par voie de la procédure portant réduction du capital souscrit.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement des du rachat de parts sociales et leur annulation dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.000,-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: P. Thiebaud, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 décembre 2006, vol. 440, fol. 24, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007025255/242/226.

(070019167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Moro 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 159.200,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.898.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 3 janvier 2007, les associés ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Alistair Peel, demeurant au 73, Woburn Avenue, CM 16 7JR Theydon Bois, Essex, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Brian John Mercer, avec adresse professionnelle au 20, Old Bailey, EC4M 7LN Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

- Pascale Nutz
- Frank Przygodda
- Brian John Mercer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007024618/581/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09969. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Citra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

R.C.S. Luxembourg B 79.127.

*Extrait des résolutions et décisions prises par le conseil d'administration de la société CITRA S.A.
à Bruxelles en date du 22 janvier 2007 à 11.30 heures*

Il a été décidé à la majorité des membres du Conseil d'Administration:

1) de mettre un terme aux fonctions de Président du Conseil d'Administration de la société CITRA S.A. occupées jusqu'à présent par Monsieur Luc Vandeveld, né le 26 février 1951 à Halen (Belgique) et demeurant à rue Jean-Baptiste Meunier, B-1050 Ixelles (Belgique);

2) de confier les fonctions de Président du Conseil d'Administration de la société CITRA S.A. à Monsieur Bernard Gabriel André Bontoux, administrateur de la société, né le 27 septembre 1937 à Nancy (France) et demeurant à Chemin du Creux du Chable, CH-1172 Bougy Villars (Suisse).

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007024621/1789/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09755. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

Trekking S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 35, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.933.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, am dreiundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Urbain Tholl, Notar im Amts-wohnsitz zu Mersch.

Sind erschienen:

- Die anonyme Holdinggesellschaft LUCKY-INVEST HOLDING S.A., mit Sitz in L-9227 Diekirch, 48, Esplanade, hier vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Paul Müller, Privatbeamter, wohnhaft in L-9840 Siebenaler, Haus 20,

- Herr Alex Kapp, Geschäftsmann, Ehegatte von Dame Yvette Hary, wohnhaft in L-7520 Mersch, 35, rue Grande-Duchesse Charlotte,

- Dame Yvette Hary, ohne besonderen Stand, Ehegattin von Herrn Alex Kapp, wohnhaft in L-7641 Christnach, 1, um Bierg.

Diese Kompargenten ersuchten den Notar die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Unterzeichneten und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Vertrieb von Sporttextil und -waren im allgemeinen, sowie alle sonstigen Handlungen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen Operationen und Geschäfte mobiliarer und immobilärer Natur durchführen, welche direkt oder indirekt mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft kann sich gleichfalls durch Einbringungen, Anteilzeichnungen, Verschmelzungen, oder auf jede Art und Weise an allen anderen Gesellschaften und Unternehmen beteiligen, die einen gleichen oder ähnlichen Zweck verfolgen, welcher die Ausdehnung und Entwicklung der hiermit gegründeten Gesellschaft begünstigen könnte.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, seine Güter verpfänden oder zur Hypothek stellen, sich verbürgen zu Gunsten anderer Unternehmen, Gesellschaften oder Drittpersonen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage angerechnet. Sie kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter, welche mit der Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschliessen, aufgelöst werden.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung TREKKING S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Mersch.

Der Sitz der Gesellschaft kann durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung an jede andere Adresse der Ortschaft verlegt werden.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfundzwanzigtausend (25.000,-) euro, eingeteilt in hundert (100) Anteile von je zweihundertfünfzig (250,-) euro.

Diese Stammeinlagen werden wie folgt gezeichnet:

1.- Die Gesellschaft LUCKY-INVEST HOLDING S.A., vorgeannt, zwanzig Anteile	20
2.- Herr Alex Kapp, vorgeannt, vierzig Anteile	40
3.- Dame Yvette Hary, vorgeannt, vierzig Anteile	40
Total: Hundert Anteile	100

Diese Anteile wurden vollständig und bar eingezahlt, so dass die Summe von fünfundzwanzigtausend (€ 25.000,-) euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Gesellschafterversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 8. Tod, Verlust der Geschäftstätigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Firmeneigentum oder an den Firmenschriftstücken stellen.

Art. 10. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaft im Rahmen ihres Gesellschaftszweckes zu vertreten.

Art. 11. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 12. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wieviele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Generalversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendsieben.

Art. 14. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 18. Für die Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Der Notar hat die Komparenten darauf aufmerksam gemacht dass die Geschäftsfähigkeit gegebenenfalls der Zustimmung der zuständigen Behörden bedarf.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass der Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausenddreihundertfünfzig (€ 1.350,-) euro abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Und sofort nach der Gründung haben sich die Anteilhaber in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammgefunden, indem sie erklären auf eine vorangehende Einladung zu verzichten und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgelegt.

Zweiter Beschluss

Es wird zum technischen Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer ernannt: Dame Yvette Hary, vorgeannt.

Es wird zum administrativen Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer ernannt: Herr Alex Kapp, vorgeannt.

Dritter Beschluss

Die Gesellschaft ist rechtsgültig verpflichtet, durch die gemeinsame Unterschrift des technischen und des administrativen Geschäftsführers.

Vierter Beschluss

Die Adresse der Gesellschaft ist in L-7520 Mersch, 35, rue Grande-Duchesse Charlotte.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Müller, A. Kapp, Y. Hary, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 26 janvier 2007, vol. 440, fol. 81, case 7. — Reçu 250 euros.

Le Receveur (gezeichnet): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 31. Januar 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2007025020/232/112.

(070019288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Four Sixteen Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 75.373.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 7 juin 2004 à 11.00 heures

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et de HRT REVISION, en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, leur mandat prenant fin à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2007025134/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11014. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

HCEPP Luxembourg Poland I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.506.615,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 76.009.

In the year two thousand and six, on the eighteenth day of December,
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

HCEPP LUXEMBOURG MASTER S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 76.008 (the «Sole Shareholder»),

here represented by Mrs. Catherine Martougin, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The Sole Shareholder is the sole partner of HCEPP LUXEMBOURG POLAND I S.à.r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 76.009, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 22 May 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 694 of 26 September 2000 and which has been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Grand-Duchy of Luxembourg), on May 11, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No. 1515 of August 8, 2006 (the «Company»).

The appearing party representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by one hundred twenty thousand euro (EUR 120,000.-) from four million five hundred and six thousand six hundred fifteen euro (EUR 4,506,615.-) to four million six hundred twenty-six thousand six hundred fifteen euro (EUR 4,626,615.-) by increasing the nominal value of the issued shares of the Company.

Consequently, the share capital of the Company shall be of four million six hundred twenty-six thousand six hundred fifteen euro (EUR 4,626,615.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of nine thousand two hundred fifty-three euro and twenty-three cents (EUR 9,253.23) each.

The increase of the share capital has been fully paid up by a contribution in cash, so that the total amount of one hundred twenty thousand euro (EUR 120,000.-) is at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, article 6 of the articles of incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

«The share capital is fixed at four million six hundred twenty-six thousand six hundred fifteen euro (EUR 4,626,615.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of nine thousand two hundred fifty-three euro and twenty-three cents (EUR 9,253.23) each.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at EUR 3,000.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Grand-Duché du Luxembourg),

A comparu:

HCEPP LUXEMBOURG MASTER S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 76.008 (l'«Associé Unique»),

représentée par Mme Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'un pouvoir, donné sous seing privé, lequel pouvoir, après avoir été paraphé ne varietur par le porteur du pouvoir et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé Unique est le seul associé de HCEPP LUXEMBOURG POLAND I S.à r.l, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 76.009, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, le 22 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 694 du 26 septembre 2000, qui a été modifié pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Grand-Duché du Luxembourg), le 11 mai 2006 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1515 du 8 août 2006 (la «Société»).

La comparante représentant l'intégralité du capital social de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique d'augmenter le capital social de la Société de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-), pour le porter de son montant actuel quatre millions cinq cent six mille six cent quinze euros (EUR 4.506.615,-) à quatre millions six cent vingt-six mille six cent quinze euros (EUR 4.626.615,-) par augmentation de la valeur nominale des parts sociales.

En conséquence, le capital social de la Société est fixé à quatre millions six cent vingt-six mille six cent quinze euros (EUR 4.626.615,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de neuf mille deux cent cinquante-trois euros et vingt-trois centimes (EUR 9.253,23) chacune.

L'augmentation du capital social a été entièrement libérée par l'Associé Unique par un apport en numéraire, de sorte que la somme de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-), se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre millions six cent vingt-six mille six cent quinze euros (EUR 4.626.615,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de neuf mille deux cent cinquante-trois euros et vingt-trois centimes (EUR 9.253,23) chacune.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la modification de ses statuts sont évalués environ à EUR 3.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Martougin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2006, vol. 440, fol. 46, case 12. — Reçu 1.200 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007025262/242/101.

(070019181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Rainbow Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 82.416.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 14 Juillet 2006 à 11.00 heures*

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Monsieur Marc Ambroisien, Monsieur Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION S.A.R.L, en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans, leur mandat prenant fin à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2006.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007025135/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11007. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

FFHL (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.315.078.975,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 90.817.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 24 janvier 2007, les associés ont décidé:

1. de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Monsieur Ronald Schokking, demeurant au 38, Sycamore Drive, L3T 5V6 Thornhill, Ontario, Canada
- Monsieur Marnix Ernst Wielenga, demeurant au 21, rue Michel Lentz, L-6944 Niederanven
- Monsieur Leo de Waal, demeurant au 10, rue E. Lavandier, L-1924 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera le bilan au 12 mars 2007 et qui se tiendra en 2008.

2. de renouveler le mandat du Commissaire PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera le bilan au 12 mars 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007025155/581/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10600. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Kingspan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.400,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 83.549.

Par résolution signée en date du 18 décembre 2006, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Eileen Olive Lynch, demeurant au 8, The Cedars, Beaufort Place, Navan, Co.Meath, Irlande, de son mandat de gérant avec effet au 18 septembre 2006
- Acceptation de la démission de Monsieur Guy Schepers, demeurant au 17, Bouwelven, B-2280 Grobbendonk, Belgique, de son mandat de gérant avec effet au 27 novembre 2006
- Nomination de Monsieur Ronan Dowling, demeurant au 10, Luttrellstown Chase, Catleknock, Dublin 15, Irlande, en tant que gérant avec effet au 27 novembre 2006 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007025158/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10614. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Courlux (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.063.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 12 janvier 2007, que:

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Eamonn Crowley et Monsieur Oliver Parker en tant qu'Administrateurs.

Est élu Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007025159/802/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07716. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

LU.FE. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.791.

—
Le Conseil d'Administration tenu le 2 janvier 2007 a décidé:

Suite à la démission de Madame Silvia Cravero de sa fonction d'administrateur et Président du Conseil, de coopter comme nouvel administrateur et Président du Conseil, avec effet à partir du 2 janvier 2007, Monsieur Stefano Marchio, né le 8 août 1957 à Rome en Italie, résident au 66, Grand Rue à L-1660 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LU.FE. S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007025162/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03460. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Aethra International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.598.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire le 27 décembre 2006

Résolutions

L'Assemblée ratifie la cooptation de Madame Sandrine Cecala, décidée par le Conseil d'Administration en date du 13 novembre 2006, en remplacement de M. Luca Lazzati.

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes venant à échéance, l'Assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'Administration:

- M. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

- M. Dominique Audia, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- M. Marco Viezzoli, employé, demeurant à Ancona (Italie), administrateur;
- Mme Corine Watteyne, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- Mme Sandrine Cecal, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

- DELOITTE SA, 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007025161/24/28.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11040. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Artexis International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 21.700.013,05.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 83, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 83.304.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue au siège social le 15 décembre 2006 que:

- Les administrateurs suivants ont été renommés jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012:
- Yves Morettini, administrateur de sociétés, 83, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;

Son mandat en tant qu'administrateur-délégué est également prolongé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012;

- Eric Everard, administrateur de sociétés, 8, Drève Aurélie Solvay, B-1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique;
- Benoît David, administrateur de sociétés, 4, rue Haute, B-1457 Walhain, Belgique;
- Serge Vilain, administrateur de sociétés, 1, avenue Hélène, B-1082 Bruxelles, Belgique.
- Le Commissaire aux comptes, la S.R.I.B. S.A., société anonyme d'intérêt public, résidant au 32, rue de Stassart, B-1050 Bruxelles, Belgique, est renommé pour une durée de six années.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2007025166/6312/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10685. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

BPI Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 101.973.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire et par le Conseil d'Administration du 15 janvier 2007

Transfert du siège social:

Transfert du siège social de L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer au L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Nomination d'un administrateur:

L'Assemblée décide de nommer au poste d'administrateur:

- Madame Marie-Claude Gras Bodmer, née le 7 février 1945 (F), demeurant F-75008 Paris, 6, rue de Monceau,

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Nomination d'un administrateur-délégué

- Monsieur Jean-Noël Monteau, né le 26 décembre 1946 à Taverny (F), demeurant à F-92000 Bourg-La-Reine, 2, rue Brun

Le mandat de l'administrateur-délégué ainsi nommé prendra fin à lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Nomination d'un Commissaire

L'Assemblée décide de nommer au poste de Commissaire:

- VERICOM SA, Registre de Commerce et des Sociétés B 51.203

Ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour Extrait

Signature

Référence de publication: 2007025260/1185/30.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10135. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070019234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

HST Invest AG, Société Anonyme,

(anc. HCI Sicar A.G.).

Siège social: L-5365 Munsbach, 1B, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 106.723.

Im Jahre zweitausendundsechs, am achtundzwanzigsten Dezember.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitze zu Mersch.

Sind die Aktionäre der HCI SICAR A.G., Aktiengesellschaft mit Sitz zu Munsbach, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen getreten. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 11. März 2006, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C vom 29. März 2005, Nummer 276.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Mersch.

Zur Schriftführerin wird bestimmt Frau Annick Braquet, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Mersch.

Die Versammlung wählt zur Stimmzählerin Frau Solange Wolter, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Mersch.

Sodann gab die Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

Umwandlung der Satzung der Gesellschaft.

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, dass die Gesellschaft ab 1. Januar 2007 nicht mehr dem Gesetz vom 15. Juni 2004 über Anlagegesellschaften in Risikokapital unterliegt und die Satzung dementsprechend wie folgt neuzufassen mit Abänderung der Bezeichnung in HST Invest AG:

Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital

Art. 1. Die Bezeichnung der Aktiengesellschaft lautet HST INVEST AG.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Munsbach.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen an anderen in- und ausländischen Gesellschaften sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren erwerben und veräußern sowie alle Arten von Börsengeschäften tätigen.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt maßgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist des Weiteren ermächtigt alle Arten von Immobilientransaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million zweihundertfünfundszigtausend (EUR 1.275.000,-), eingeteilt in eintausendzweihundertfünfundszig (1.275) Aktien ohne Nennwert.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Verwaltung - Aufsicht

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitgehendsten Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind, oder diesen fördern. Alles was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 8. Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen, in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 9. Der Verwaltungsrat kann die Gesamtheit oder einen Teil seiner Befugnisse betreffend die tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese tägliche Geschäftsführung an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitglieds, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, rechtsgültig verpflichtet.

Art. 11. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Geschäftsjahr - Generalversammlung

Art. 12. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 14. Die rechtmäßige Zusammensetzung der Generalversammlung vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden, und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheißen.

Art. 15. Die Generalversammlung befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns. Zwischendividenden können durch den Verwaltungsrat ausgeschüttet werden.

Art. 16. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt, am dritten Mittwoch im Monat Mai um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort. Wenn der dritte Mittwoch im Mai in Luxemburg kein Bankgeschäftstag ist, wie die Versammlung am nächstfolgenden Bankgeschäftstag abgehalten.

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt die Vorsitzende die Versammlung auf.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr EUR 14.000,-.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen in Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Siebenaler, S. Wolter, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 janvier 2007, vol. 440, fol. 71, case 4. — Reçu 12.750 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 26. Januar 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007025320/242/114.

(070019026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Redov S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 50.000.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 49.239.

In the year two thousand six, on the twenty-first of November

Before us, Maître Henri Hellinckx notary, residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of REDOV S.A., a société anonyme, having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, registered to the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 49.239. The Company was incorporated by a notarial deed of the 16th October 1994, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 63 of February 9, 1995.

The meeting was opened at 10:30 a.m. with Mrs Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Virginie Aparad, maître en droit, residing in Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Mrs Anna Ayache, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to be taken about the dissolution of the company;
2. Appointment of a liquidator and determination of his powers;
3. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the present meeting has been duly convened;

IV. - That pursuant to the attendance list, 5,100 shares are present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had the notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting;

V. - That the present meeting, representing one hundred percent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the corporation and to put it into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator Mr Dennis Kernohan, residing in CH-1225 Chenebourg, 40, rue de Genève, Switzerland, born in Toronto, Canada, on June 17, 1935.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Estimation of costs

The costs, which are to be borne by the Company are estimated at EUR 1,500.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REDOV S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 49.239. La société a été constituée suivant acte notarié en date du 16 octobre 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 63 du 9 février 1995.

L'Assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Madame Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui nomme secrétaire Madame Virginie Apard, maître en droit, résidant à Luxembourg. L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Anna Ayache, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision à prendre quant à la dissolution de la société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que la présente Assemblée a été dûment convoquée.

IV. - Que suivant la liste de présence, les 5.100 actions sont présentes ou représentées et tous les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont été dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

V. - Que la présente assemblée, réunissant cent pour-cent du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer liquidateur M. Dennis Kernohan, demeurant à CH-1225 Chenebourg, 40, rue de Genève, Suisse, né à Toronto, Canada, le 17 juin 1935.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Evaluation des frais

Le montant des frais incombant à la société en raison des présentes est évalué approximativement à EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présente acte.

Signé: U. Bräuer, V. Aparad, A. Ayache, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 novembre 2006, vol. 438, fol. 97, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007025272/242/115.

(070019250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

Fiberparts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 67.002.

Il résulte de la résolution du liquidateur en date du 19 janvier 2007 que:

- Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2007025267/6312/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09980. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.
